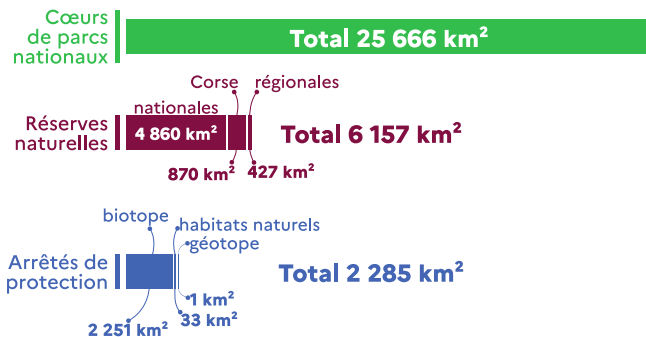


# Contribution des parcs nationaux à l'atteinte des objectifs de protection forte terrestre en France

Début 2021, les cœurs de parcs, un des dispositifs de la protection forte terrestre en France, représentent 25 666 km<sup>2</sup> de surface terrestre sur le territoire.

RÉPARTITION DES SURFACES DU RÉSEAU FRANÇAIS DES PROTECTIONS FORTES TERRESTRES, EN 2021



Source : UMS Patrinat, INPN, 2021. Traitements : SDES, 2021

L'objectif 1 de la stratégie nationale pour les aires protégées (SNAP) 2020-2030 adoptée le 12 janvier 2021, vise, dans les domaines terrestre et marin, à renforcer le réseau actuel d'aires protégées et à en créer de nouvelles pour couvrir 30 % du territoire français en espaces protégés, dont un tiers en protection forte d'ici à 2022. Le terme « protection forte » regroupe des espaces naturels dans lesquels les pressions engendrées par les activités humaines susceptibles de compromettre la conservation des enjeux écologiques de ces espaces sont supprimées ou significativement limitées de manière pérenne, grâce à la mise en œuvre d'une protection foncière ou d'une réglementation adaptée, associée à un contrôle effectif des activités concernées.

À terre, les cœurs de parcs nationaux en font partie, de même que les réserves naturelles (nationales, régionales et de Corse), les réserves biologiques, les arrêtés de protection (de biotope, de géotope et d'habitat naturel).

La SNAP étudiera prochainement la reconnaissance d'autres dispositifs (réserves nationales de chasse et de faune sauvage, sites acquis par le Conservatoire du littoral ou par les Conservatoires d'espaces naturels, périmètres de protection des réserves naturelles).

Les cœurs terrestres des 11 parcs nationaux représentent 25 666 km<sup>2</sup> (4 199 km<sup>2</sup> en métropole et 21 468 km<sup>2</sup> en outre-mer) sur 35 472 km<sup>2</sup> de protection forte terrestre en France. Au sein des cœurs terrestres de parc national, il existe des réserves intégrales. À l'intérieur de ces espaces, la présence humaine est très limitée afin de préserver leur vocation principalement scientifique (certaines activités de régulation, de mise en sécurisation ou de découverte encadrée peuvent toutefois être autorisées en fonction du contexte spécifique à chaque réserve). Deux réserves intégrales ont ainsi été créées : en 1995, le vallon du Lauvitel au sein du Parc national des Ecrins (6,9 km<sup>2</sup>) et en 2007, l'île de Bagaud dans le Parc national de Port-Cros (0,6 km<sup>2</sup>). Au cours de l'année 2021, la réserve intégrale forestière de Châteauvillain dans le Parc national de forêts (31 km<sup>2</sup>), ainsi que la réserve intégrale de Roche Grande dans le Parc national du Mercantour (4,9 km<sup>2</sup>), seront créées.